



Rabah Hached,
Président de l'AAPBP

UNE ASSOCIATION ENCOURAGEANT LA COMPLÉMENTARITÉ POUR REPRÉSENTER LE BARREAU DE PARIS DANS SA RICHESSE, SA DIVERSITÉ DE COMPÉTENCES ET SA MULTITUDE DE STRUCTURES.

Rabah Hached, Avocat au Barreau de Paris, présente l'Association des Avocats Pour un Barreau Pluriel (AAPBP) qu'il préside depuis sa fondation, en octobre 2006. Une toute jeune association, composée d'une vingtaine de membres venant de différents horizons, très dynamique puisqu'elle a déjà organisé près d'une dizaine de conférences.

Journal des Sociétés : Qu'est-ce qui a motivé la création de l'Association ?

Rabah Hached : La volonté de pallier la faiblesse de représentation de la diversité de notre Barreau. Faiblesse, d'abord, au regard de la représentation de nos structures, petites et moyennes. Notre Association, a, entre autres objets, celui d'encourager l'installation de jeunes avocats, en mettant à leur disposition des structures groupées, sous le tutorat de confrères honoraires. Faiblesse, ensuite, dans la représentation des femmes : si notre Barreau est en effet composé à 59% de consoeurs, il compte seulement 15% de femmes associées, ce qui est peu et anormal. Il nous appartient de favoriser l'émergence d'une pluralité plurielle en privilégiant la promotion des avocates associées. Faiblesse, enfin, en termes de non discriminations. Nous avons d'ailleurs profité du moment où les pouvoirs publics ont souhaité traiter cette question comme une priorité pour proposer de créer un observatoire de lutte contre les discriminations.

Journal des Sociétés : Quelles sont vos priorités en termes d'action ?

R. H. : Dès le dépôt de ses statuts, en octobre 2006, l'Association s'est mise au travail en organisant une première conférence sur la loi CESEDA du 24 juillet 2006, relative à l'entrée et au séjour des étrangers. Vingt jours plus tard, suivait une seconde conférence sur le thème « Quelle place pour les avocates au Barreau de Paris ? » Et le 13 novembre, l'AAPBP organisait le débat des candidats au Dauphinat. Surtout, un mois plus tard, nous avons signé une convention de partenariat avec l'EFB, dans le cadre de la formation continue, suivant la décision à caractère normatif du CNB n° 2005-02 du 15 avril 2005. Ce, pour organiser un cycle de huit conférences. Ainsi, le 12 février dernier, nous nous sommes réunis autour d'un sujet prégnant pour la profession ; « les solutions alternatives aux difficultés rencontrées par les avocats » (voir *Journal des Sociétés* n° 41 p 10). Et parce que 80% de nos textes sont désormais d'origine européenne, et qu'il est temps que l'on se mette à jour, nous avons organisé le 13 mars dernier une conférence sur « Les procédures européennes, une chance pour les avocats au Barreau de Paris ». Enfin, le 15 mai, le Bâtonnier désigné nous a accueillis pour travailler sur le thème « Défense des libertés : que restait-il aux avocats ? » Bref, comme vous pouvez le constater, le rythme d'activité de notre Association reste soutenu, avec une conférence par mois, ce jusqu'en octobre prochain.

Nous ne rencontrons aucune difficulté à fédérer les confrères, chacun venant très spontanément pour faire bénéficier les autres de ses compétences et de son expérience. Une disponibilité qui confirme aussi la pertinence des sujets traités !

Journal des Sociétés : Quels sont vos modes d'actions ?

R. H. : Toutes les activités de nature à atteindre nos objectifs. D'abord, et comme l'illustre cette interview, la communication sur nos conférences. Mais nous allons aussi marquer de notre présence le prochain Campus des Associations qui aura lieu le 3 juillet prochain. Nouer des partenariats demeure un moyen d'action privilégié. Surtout, l'Association est en passe de se doter d'un site Internet opérationnel dès la fin du mois de mai. Les recherches et études effectuées sur des sujets déterminés seront ainsi aisément consultables. Et le site restera convivial, à l'image de notre association, avec un agenda de nos différentes manifestations, parfois festives ...

Journal des Sociétés : Quels sont vos rapports avec l'Ordre ?

R. H. : Excellents ! Outre le fait que nous soyons liés par la convention de partenariat avec l'EFB, je vous rappelle que le siège social de notre Association se situe précisément à l'Ordre des Avocats, 11 Place Dauphine. Nous nous efforçons par ailleurs de décentraliser le déroulement de nos conférences en des lieux à chaque fois différents, pour rester proches des avocats du Barreau : l'EFB, le cabinet Clyde & Co., la Maison France-Amériques, le cabinet Charrière-Bournazel... pour ne citer que nos premiers hôtes.

Journal des Sociétés : Votre Association a-t-elle déjà instauré des liens privilégiés avec d'autres associations du même type, en Europe et au-delà ?

R. H. : Nous entretenons déjà de très bonnes relations avec certaines des 180 associations que compte le Barreau de Paris. A moyen terme, nous avons l'intention d'œuvrer pour étendre l'Association sur le territoire national, avec la création d'antennes. Notre ambition, à terme : nous développer en dehors de nos frontières.

Propos recueillis par SB